

## **HONORAIRES Ventes TTC**

**Charges de la rémunération selon accord du mandat  
Locaux à usage d'habitation, mixte ou professionnel**

Montant de la transaction	Pourcentage appliqué
De 1 € à 50 000 €	Forfait de 5 000 €
De 51 000 € à 100 000 €	10 % maximum
De 100 001 € à 300 000 €	8 % maximum
De 300 001 € à 500 000 €	7 % maximum
De 500 001 € à 800 000 €	6 % maximum
Au-delà de 800 001 €	5 % maximum

## **HONORAIRES Locations TTC**

<b>A la charge du bailleur</b>	<b>A la charge du locataire *</b>
Visite / Frais de dossier / Rédaction du bail / Etat des lieux	Visite / Frais de dossier / Rédaction du bail / Etat des lieux
15 €	15 €

**Rémunération par m2 loué**

**Locaux d'habitation ou mixte – Résidence principale nue ou meublée**

**Locaux d'habitation – Résidence secondaire nue ou meublée**

<b>A la charge du bailleur</b>	<b>A la charge du locataire *</b>
Visite / Frais de dossier / Rédaction du bail / Etat des lieux	Visite / Frais de dossier / Rédaction du bail / Etat des lieux
7,5 % du loyer annuel hors charges	7,5 % du loyer annuel hors charges

\*Plafonds TTC définis par décret. Le montant payé par le locataire pour ces prestations ne peut excéder celui payé par le bailleur.

## **HONORAIRES Cession de bail**

**Charges de la rémunération selon accord du mandat – Locaux professionnels**

Montant de la transaction	Pourcentage appliqué
Tout montant	9,00 %